

COMMUNIQUE DE PRESSE

A tous les niveaux, pour FO c'est NON au travail du dimanche !

Encore une fois, la FEC FO se retrouvera devant le Conseil d'Etat pour défendre le Repos Dominical en s'opposant au 2^{ème} décret en faveur des grandes enseignes du bricolage.

Nous attendons que le Conseil d'Etat prenne les mêmes dispositions que pour le premier décret car il n'y a pas de différence fondamentale entre les deux.

Cette décision serait dans la continuité de la Cour Administrative d'appel de Douai qui a annulé le PUCE de Roubaix et les décisions récentes du Conseil constitutionnel dans le dossier Séphora. La Section fédérale FO du COMMERCE se félicite de ces victoires obtenues grâce à son investissement sans relâche.

Le Repos Dominical est un droit.

FO poursuivra ses actions à tous les niveaux et cela a été rappelé lors du Comité Confédéral National de la cgt Force Ouvrière qui s'est tenu à Paris, les 3 & 4 avril 2014.

Ce comité qui réunit toutes les Fédérations et Unions Départementales FO, s'est exprimé fermement :

« Le CCN réaffirme son attachement au repos dominical et au respect de la vie privée et familiale des salariés et appelle les structures de la cgt Force Ouvrière et les salariés à poursuivre la lutte contre la généralisation du travail le dimanche et du travail de nuit. Le CCN dénonce le recours au travail dissimulé et plus généralement toutes pratiques qui constituent une mise en cause des droits en matière de temps de travail. »

Paris, le 7 avril 2014

Contact :

- Christophe LE COMTE - Secrétaire de la Section fédérale du Commerce
Tél. : 01 48 01 91 33 – 06 68 66 25 24

